



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Nationalite française

Question écrite n° 35899

#### Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le Premier ministre sur les problèmes de reciprocité entre pays, relativement à l'octroi de la nationalité française. Les « sages » qui se sont penchés sur cette délicate question ont manifestement ignoré ces problèmes. Tout candidat à la nationalité algérienne doit résider depuis au moins sept ans en Algérie, être digne, avoir un casier judiciaire vierge, prouver son assimilation à la communauté algérienne par la connaissance de sa langue et la soumission à sa culture et renoncer à sa précédente nationalité. Le ministre de la justice est seul juge. La France étant un pays démocratique, il s'étonne que ces informations n'aient pas été fournies par les grands médias : la télévision et la presse. Il lui demande ce qu'il compte faire pour corriger cette désinformation de fait.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En dehors des cas où s'applique une convention internationale comportant des dispositions relatives à la nationalité, convention qui implique généralement un parallélisme des conditions d'octroi de la nationalité par les États contractants, chaque État est libre de définir souverainement les dispositions qui régissent son droit en la matière. En l'absence d'une telle convention, le Gouvernement ne dispose pas de moyens d'intervention dans le domaine évoqué. S'agissant en particulier de l'information, il appartient aux grands médias, comme le remarque l'honorable parlementaire - télévision, radio ou presse - de prendre en la matière, et en toute indépendance, les initiatives qu'ils estiment les mieux appropriées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bompard Jacques](#)

**Circonscription :** - FN

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35899

**Rubrique :** Français: ressortissants

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 396

**Réponse publiée le :** 11 avril 1988, page 1517